Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 26 MARS 2024

PRESENTS :
M.M. CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J. DEVILLE, M. KNODEN, P. CARA,
J. GUILLAUME, Echevins;
C. FETTEN, C. PHILIPPART, M. PHILIPPE,
A. LAMBORELLE, A-S. GADISSEUX,
N. GERADIN, V. PENOY, C. CRINS,
F. MATHURIN, P. DUBUISSON, F. MARVILLE,
M. BUYTAERT, Conseillers communaux;
J-Y BROUET, Directeur général

Projet de délibération

OBJET : CPAS de HOUFFALIZE – Budget initial - Exercice 2024

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale du 12/03/2024 approuvant le budget 2024 du CPAS de Houffalize comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes exercice proprement dit	**7.964.564,03**	**130.000,00**
Dépenses exercice proprement dit	**7.912.047,17**	**286.000,00**
Mali exercice proprement dit	**0,00**	**156.000,00**
Boni exercice proprement dit	**52.516,86**	**0,00**
Recettes exercices antérieurs	**79.287,25**	**0,00**
Dépenses exercices antérieurs	**77.803,11**	**0,00**
Prélèvements en recettes	**0,00**	**156.000,00**
Prélèvements en dépenses	**54.001,00**	**0,00**
Recettes globales	**8.043.851,28**	**286.000,00**
Dépenses globales	**8.043.851,28**	**286.000,00**

2. Tableau de synthèse – Service ordinaire (partie centrale)

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	8.151.548,31	19.223,30		8.170.771,61
Prévisions des dépenses globales	8.151.548,31		60.063,95	8.091.484,36
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00			79.287,25

Considérant que le montant de l'intervention communale prévue à l'article 00[illegible]486-01 se monte à 934.850,00 € ;

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 88 ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 11 mars 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° et 4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du ……11/03/2024…… et annexé à la présente délibération ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver le budget de l'exercice 2024 du CPAS de Houffalize voté par le Conseil de l'action sociale en date du 12/03/2024 tel que présenté.

Fait en séance publique, date que dessus,

Par le Conseil :

Le Directeur général,
(s) J.Y. BROUET

Le Président,
(s) M. CAPRASSE

Pour expédition conforme :

Le Directeur général,
J.Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération

PROVINCE DU LUXEMBOURG

COMMUNE DE HOUFFALIZE

RAPPORT DE LEGALITE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L1124-40 DU CDLD

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 mars 2024

BUDGET 2024 CPAS DE HOUFFALIZE-TUTELLE

Les chiffres mentionnés dans le projet de délibération correspondent aux chiffres présentés dans les documents comptables et respectent la circulaire budgétaire..

Je remets un avis favorable sur le projet de délibération.

HOUFFALIZE, le 11/03/2024

Martine TRZNADEL
Receveur Régional